

PROJET D'EXPÉRIMENTATION DANS LES FORMATIONS DE SANTÉ

Suite à la parution du décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, l'Université de Rennes 1 propose de présenter un dossier d'expérimentation qui débutera en **mai 2021**, en partenariat avec l'Université de Rennes 2, l'Université Bretagne Sud et l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de Rennes, et avec les Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) des départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan sous couvert du GCS-IFSI et de l'Institut de Formation en Pédicurie-podologie, Ergothérapie et masso-Kinésithérapie de Rennes (IFPEK) et ce **jusqu'en juillet 2026**.

Cette expérimentation vise à :

- proposer à terme une licence générale en Sciences pour la Santé (l'accréditation sera demandée pour septembre 2022 dans le cadre du contrat quinquennal 2022-2026) aux étudiants en formation dans un IFSI du territoire (départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan), ou à l'IFPEK conduisant à un double diplôme (DE et Licence),
- proposer dès 2021 une option Sciences Infirmières pour les étudiants en PACES (année universitaire 2020-2021) puis du PASS à partir de septembre 2021,
- constituer à l'Université de Rennes 1 un portail d'accès aux formations de santé regroupant i) l'actuel parcours d'accès spécifique santé (PASS), ii) les licences accès santé (LAS), et iii) le parcours Sciences pour la Santé regroupant les parcours rééducation/réadaptation et sciences infirmières,
- développer et promouvoir l'accès aux masters et au doctorat, afin de développer la recherche paramédicale en milieu hospitalier et en soins primaires, en en lien avec la structuration d'une filière LMD des sections CNU 91 et 92.

Les objectifs retenus par l'ensemble des partenaires sont les suivants :

- développer une stratégie territoriale pour la formation initiale et continue et la recherche en santé,
- promouvoir l'exercice pluriprofessionnel coordonné,

tout en garantissant :

- l'acquisition des compétences des référentiels de formation actuels,
- le caractère professionnalisant spécifique de la formation concernée, et
- une plus-value pour les étudiants en termes de formation académique et de formation à la recherche,

la mutualisation d'enseignements entre les différents partenaires étant une condition *sine qua non* pour atteindre ces objectifs.

En complément, les enjeux retenus spécifiquement par l'Université Bretagne Sud sont les suivants :

L'UBS souhaite continuer à participer au développement des formations en santé sur le territoire du Morbihan et contribuer au développement de l'inter-professionnalité, rapprocher les cursus universitaires et promouvoir la recherche. Ces formations et expérimentations renforceront l'offre de formation de l'établissement dans le domaine de la santé en résonance avec le nouveau domaine d'innovation et de recherche transversal « Environnement – Santé – Handicap » créé par l'UBS. Cet écosystème est issu d'un groupe d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'UBS qui avaient constitué en 2018 un GT « santé » piloté par le VP Recherche. Ce GT a par exemple permis l'implication de l'UBS dans un projet Territoire d'Innovation Grande Ampleur (TIGA) « Handicap-Innovation-Territoire » porté par l'agglomération de Lorient qui regroupe 87 partenaires (2020/2027). Les enseignants-chercheurs travaillent sur la thématique de la santé du futur et sont spécialistes du droit de la psychiatrie, du droit de la santé et de la vulnérabilité, de l'urgence sanitaire et des sciences cognitives.

L'UBS participera à l'expérimentation et s'impliquera directement dans les actions suivantes :

- L'UBS participe aux enseignements « universitarisés » (article 3.2 de la convention socle) dans les trois années de formation. L'expérimentation permettra de rapprocher/mutualiser une partie de ces enseignements avec l'Université de Rennes 1 en vue d'harmoniser et d'étendre cette part d'enseignement aux 10 IFSI, et de produire des capsules numériques permettant un enseignement asynchrone complété par un suivi en TD et des évaluations préparées en collaboration avec les formateurs des IFSI.
- L'UBS participera aux groupes d'harmonisation des enseignements (GHE) pour l'élaboration des blocs de compétences et de connaissances en particulier dans ses champs de compétences que sont le handicap et le droit de la santé (législation, éthique et déontologie).
- L'UBS pilotera un GHE en lien avec les facteurs humains et les innovations en santé. L'Université Bretagne Sud, partenaire du projet « Handicap, Innovation, Territoires », dispose de compétences reconnues dans le secteur du handicap. Un bloc de formation pourrait s'articuler autour de modules de sensibilisation aux questions de la société inclusive et aux grands enjeux liés au développement des innovations techniques (robotique, protection des données), sociales et organisationnelles pour favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap. Dans le prolongement de la réforme des études de santé, il importe d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des compétences non-disciplinaires essentielles à l'exercice d'un métier du secteur santé. Il s'agit de donner aux futurs professionnels de la santé un bagage culturel utile à la bonne compréhension de l'environnement et des grands enjeux du secteur.
- Il est prévu dans l'AMI le renforcement de l'apprentissage à et par la recherche. Des enseignants-chercheurs de l'UBS participeront à ce développement.
- L'UBS demande la co-accréditation de la licence Sciences pour la santé qui sera une mention de la Faculté SSI. L'Université continuera donc à participer aux instances pédagogiques, à contribuer aux enseignements et à organiser/présider les jurys d'examens.

LA FILIÈRE « SCIENCES DE LA REEDUCATION ET DE LA READAPTATION »

Rennes est un site national important de formation pour les métiers de la rééducation et de la réadaptation. En effet, l'Université de Rennes 1 dispose de 3 écoles de formation en orthophonie, orthoptie et audio-prothèse, à côté des 3 formations dispensées par l'IFPEK, *i.e.* masseur-kinésithérapie (MK), ergothérapie (E) et pédicurie-podologie (PP). Dans le cadre de cette expérimentation, nous souhaitons proposer un double cursus universitaire à un nombre contingenté d'étudiants volontaires suivant les formations pour devenir MK, E et PP.

Conditions d'accès

Dans le cadre de cette expérimentation, nous souhaitons proposer aux étudiants 2 voies d'accès aux formations E et PP : la voie d'accès à l'institut classique par Parcoursup, à laquelle s'ajoutera une seconde voie d'accès contingentée via le PASS de l'Université de Rennes 1 et les LAS des universités de Rennes 1, Rennes 2 et de Bretagne Sud. Pour ce faire, il est proposé d'ajouter une filière rééducation/réadaptation (R) au sein du PASS pour compléter les 4 filières existantes, médecine (M), maïeutique (M), odontologie (O) et pharmacie (P), et la possibilité offerte au sein de ce dispositif d'accéder à la kinésithérapie (K). Cette cinquième filière (R) comportera 25h dédiées à de l'enseignement spécifique aux spécialités (MK, E et PP) de rééducation (Annexe 1) ; le dispositif actuel permettant d'accéder à la K sera donc arrêté et remplacé par cette cinquième filière.

En parallèle du PASS, un accès par plusieurs LAS sera également possible. Dans ce cadre, une option santé filière rééducation/réadaptation de 100h sera dispensée, comportant 75h en commun avec la filière MM, et 25h dédiées à de l'enseignement spécifique aux spécialités de rééducation (Annexe 1).

Cette seconde voie d'accès, qui est aussi l'unique voie d'accès réglementaire actuellement proposée aux MK, permettra donc également, après une première année universitaire, l'accès à la première année de formation E ou PP. Les effectifs viendront alors rejoindre celui des étudiants qui auront été recrutés via Parcoursup, sans modification du quota actuel.

Le but de ce nouveau parcours d'accès est de permettre aux étudiants de la filière rééducation/réadaptation ayant validé les 60 ECTS d'une année universitaire « d'accès santé » de poursuivre en double cursus afin de prétendre la délivrance d'une licence, voire d'un master (*Cf. Figure 1*).

Soixante-quatre étudiants seront autorisés à partir de septembre 2023 à accéder, suite à la validation de 60 ECTS en PASS ou LAS1 filière rééducation/réadaptation, à la licence 2 sur la base du volontariat :

- 14 étudiants en formation PP (43 étudiants en septembre 2020),
- 25 étudiants en formation E (75 étudiants en septembre 2020),
- 25 étudiants en formation MK (84 étudiants en septembre 2020).

Des ajustements pourront être proposés pour les rentrées 2024 et 2025 en fonction du retour d'expérience des années précédentes.

Il est entendu que la formation professionnelle de E et PP restera une formation qualifiée par le DE après 3 années d'études réalisées à l'IFPEK. L'année préalable en PASS ou en LAS permettra uniquement la validation d'une année universitaire pour la Licence Science pour la Santé.

Adaptation des programmes et référentiels des formations de rééducation Mise en place de la licence Sciences pour la Santé

Les étudiants en première et deuxième année des études MK, E et PP inscrits en double cursus (donc ayant obligatoirement validé les 60 ECTS de PASS ou de LAS) seront respectivement inscrits en licence 2 et licence 3 de la mention Sciences pour la Santé, commune avec les étudiants de soins infirmiers ayant également choisi le double cursus.

Ces enseignements mutualisés, réalisés par des universitaires, viseront principalement à renforcer l'apprentissage à et par la recherche (enseignement théorique, stage avec mémoire), et à mettre en place des enseignements dirigés et des actions réalisés en inter-professionnalité avec les autres étudiants du portail santé, comme par exemple le service sanitaire des étudiants en santé. Par ailleurs, seront mises en place des séquences d'évaluation d'une situation clinique menant à initier un raisonnement clinique partagé avec les étudiants médicaux, des parcours rééducation/réadaptation et infirmiers, en présence de formateurs (infirmiers et de rééducation/réadaptation) et d'enseignants universitaires.

L'une des perspectives pour cette licence Sciences pour la Santé sera à moyen terme de développer une offre personnalisable au sein de la licence Sciences pour la Santé qui soit la plus diverse possible du fait de la co-construction avec les différents établissements du territoire, ce qui permettra de proposer aux étudiants une maquette à façon en puisant dans différents blocs d'apprentissage relevant de domaines sanitaires et sociaux, tout en gardant une approche pluri-professionnelle.

La troisième année des études MK permettra l'inscription des étudiants qui le souhaitent (selon les critères d'entrée dans la formation et le nombre de places disponibles) en double cursus master mention Santé pour laquelle une demande de co-accréditation sera sollicitée par les universités de Rennes 1, de Rennes 2 et l'EHESP. Les étudiants en formation MK auront la possibilité de valider leur année de master 2 en 2 ans, afin de leur permettre de réaliser un stage de recherche de 6 mois lors de cette seconde année. Ce master mention Santé sera également ouvert aux étudiants de E et PP ayant validé leur DE, selon les critères d'entrée dans la formation et le nombre de places disponibles (*Cf. Figure 1*).

L'une des perspectives concernant le parcours rééducation/réadaptation sera de réaliser des ponts forts entre les 6 disciplines de réadaptation/rééducation du site, incluant donc les 3 écoles universitaires, en particulier par le biais de mutualisations pédagogiques : enseignements théoriques, simulation, etc.

Délivrance de diplôme

Les étudiants MK, E et PP inscrits en double cursus auront ainsi la possibilité de valider dès 2024 (sous réserve d'accréditation pour 2022) une **licence mention Sciences pour la Santé** au cours de leur formation professionnalisante réalisée

à l'IFPEK. Ces étudiants auront par la suite la possibilité de continuer leur parcours universitaire en s'inscrivant en **master mention Santé**, pour lequel un parcours Rééducation/Réadaptation est envisagé dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

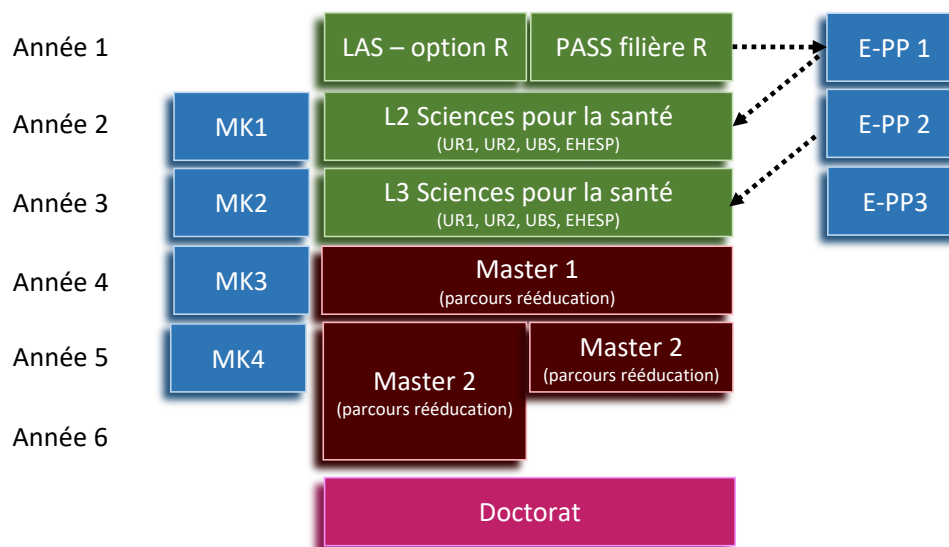


Figure 1 : Schéma du modèle proposé pour le parcours rééducation/réadaptation. R : rééducation/réadaptation; E : ergothérapeute, MK : masseur-kinésithérapeute, PP : pédicure-podologue, UR1 : Université de Rennes 1, UR2 : Université de Rennes 2, UBS : Université Bretagne Sud, EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

LA FILIÈRE « SCIENCES INFIRMIERES »

Dans le cadre de cette expérimentation et en partenariat avec les 10 IFSI des départements des Côtes d'Armor (Dinan, Lannion et Saint-Brieuc), d'Ille et Vilaine (Fougères, Rennes CHU, Rennes CH Guillaume Rénier, Saint-Malo) et du Morbihan (Lorient, Pontivy, Vannes), nous souhaitons permettre aux étudiants en formation de soins infirmiers d'obtenir un double diplôme. L'ouverture de cette possibilité passe par l'accréditation des universités de Rennes 1, Bretagne Sud et Rennes 2 pour une licence mention Sciences pour la Santé parcours sciences infirmières (en complément du parcours sciences de la rééducation et de la réadaptation) qui sera demandée dans le dossier d'accréditation globale des établissements (vague B). Les étudiants seront accueillis en septembre 2022 au sein d'un parcours Sciences pour la Santé à l'université de Bretagne Sud, pour les étudiants des IFSI du Morbihan, et dans un parcours Sciences pour la Santé d'un portail Santé de l'Université de Rennes 1 pour les étudiants inscrits dans les IFSI d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

Axe 1 : Conditions d'accès, transversalité des formations et inter-professionnalité

A- Création d'une option Sciences Infirmières au sein du PASS de l'Université de Rennes 1

L'Université de Rennes 1 proposera, dès la rentrée 2021, aux étudiants inscrits en PASS (sur le site de Rennes ou sur ses sites délocalisés dans les IFSI de Lorient, Pontivy, Saint Brieuc et Vannes) une option Sciences Infirmières ouverte jusqu'à 100 places (avec un équilibre entre ces places réservées au PASS et les autres places proposées au recrutement traditionnel des IFSI, dans le cadre des capacités proposées par le Ségur de la Santé).

L'option (Annexe 2) comprendra 100 h de formation, dont 1/3 de capsules pédagogiques enregistrées et 2/3 de modération en distanciel, valant 10 ECTS. Les enseignements seront dispensés par des enseignants/formateurs des IFSI et seront basés sur les contenus indispensables des blocs de compétences cœur de métier :

- UE Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- UE Sciences et techniques infirmières, interventions,
- UE Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- UE Infectiologie Hygiène.

La construction des enseignements, mutualisés au niveau des 10 IFSI, est en cours. Cette option sera évaluée par les enseignants des instituts. Des représentants des enseignants de ces IFSI seront intégrés au jury du PASS. Les étudiants qui auront validé les 60 ECTS de cette première année universitaire auront la possibilité d'intégrer la deuxième année des études de soins infirmiers au sein de l'un des 10 IFSI du territoire de l'expérimentation et pourront continuer un parcours universitaire en s'inscrivant en Licence Science pour la Santé (L2 parcours sciences infirmières). Le stage infirmier, non réalisé au cours de la première année d'étude, fera l'objet d'une attention particulière et sera réalisé en deuxième année avec un parcours spécifique et progressif.

B- Délivrance de l'option Sciences Infirmières aux étudiants inscrits en PACES à l'Université de Rennes 1 (année universitaire 2020-2021)

L'option Sciences Infirmières étant finalisée, nous envisageons sa dispensation par les instituts aux étudiants redoublants actuellement inscrits en PACES à l'Université de Rennes 1 afin de leur permettre une entrée dès septembre 2021 en deuxième année des études de soins infirmiers dans les instituts du territoire, cela afin de répondre à la demande d'augmentation d'effectifs proposée dans le cadre du Ségur de la Santé. Les réflexions concernant la mise en place de ce dispositif sont actuellement abouties, et des groupes de travail associant la Région Bretagne travaillent à sa faisabilité.

C- Intégration de l'option santé Médecine-Maïeutique des L.AS en première année de formation en soins infirmiers

Dès septembre 2022, tous les étudiants en 1^{ère} année préparant au diplôme d'état infirmier suivront l'option santé de l'Université de Rennes 1 préparant l'accès en médecine ou maïeutique, cette option de 100h (10 ECTS) étant d'ores et déjà intégrée aux L.AS proposées par les universités de Rennes 1, Rennes 2 et de Bretagne Sud. Ces enseignements seront totalement intégrés à iso-heure dans le

programme de la première année d'IFSI grâce à un important travail de réingénierie pédagogique. Les étudiants auront ainsi la possibilité, sur la base du volontariat, de se présenter pour un accès direct en deuxième année de médecine ou de maïeutique, dans le cadre d'un groupe de parcours défini conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019. La procédure de recrutement est actuellement en discussion.

D- Transversalité et inter-professionnalité en licence Sciences pour la Santé

En L1, il s'agira en complément de construire avec les instituts une offre d'enseignements de découverte (exemple de l'inclusion du handicap, de la protection des données, etc) et de dispenser ces enseignements de manière classique, par l'utilisation de SPOC, ou de manière hybride.

Concernant les années L2 et L3 de la mention Sciences pour la Santé parcours sciences infirmières (sous réserve d'accréditation pour la rentrée 2022) qui seront suivies respectivement en deuxième et troisième année de formation en soins infirmiers, et pour lesquelles les enseignements universitaires seront dispensés conjointement avec les étudiants de formation rééducation/réadaptation (cf. ci-dessus), un investissement fort sera porté sur la transversalité et l'inter-professionnalité, tout en garantissant les prérequis pour une potentielle intégration des étudiants dans des filières de Master.

De plus, des mutualisations d'enseignements avec les étudiants en formation de manipulateur en électroradiologie médicale et du portail santé seront réalisées dans les domaines de la santé publique, l'économie de la santé, de l'initiation à la recherche.

Par ailleurs, une politique de coordination des stages entre les IFSI du territoire sera menée tout en laissant l'autonomie nécessaire à chaque institut.

Axe 2 : Développement de la recherche

L'Université de Rennes 1 souhaite inscrire sa démarche d'universitarisation dans un processus LMD complet. Celui-ci requiert l'intégration des filières infirmières de spécialité dans cette expérimentation en tenant compte des ressources présentes sur le territoire hospitalo-universitaire rattaché à l'Université de Rennes 1.

Les attendus sont :

- de renforcer les échanges entre les formations,
- de favoriser la mise en place d'enseignements communs,
- de faciliter les passerelles vers les masters de l'université de Rennes 1, de Rennes 2, Bretagne Sud et de l'EHESP,
- de développer des parcours dédiés à la recherche pour les professionnels paramédicaux niveau master et doctorat,
- de constituer un vivier d'enseignants-chercheurs paramédicaux, de façon à développer des capacités de recherche parmi les personnels paramédicaux et à constituer une filière complète en matière de formation et de recherche,
- de produire des nouveaux profils de professionnels avec une garantie de professionnalisation.

A- Déploiement d'un socle favorisant l'activité de recherche

L'apprentissage de la méthodologie de la recherche est un axe fort de ce projet. Le premier objectif est d'acculturer les étudiants à la recherche en sciences infirmières en intégrant les données probantes dans les travaux étudiants et les pratiques professionnelles.

Un objectif central est de développer l'enseignement des langues vivantes et en particulier de l'anglais scientifique avec pour but de lire et comprendre un article de science infirmière en anglais, d'en rédiger un résumé et de comprendre une présentation scientifique en anglais. Un des leviers de cet apprentissage sera la promotion d'un plus grand nombre de stages Erasmus. Un autre réside dans l'implication de l'université de Rennes 1 dans l'alliance universitaire européenne EDUC. Nous renforcerons également une UE méthode de travail avec pour objectif de maîtriser les outils (veille scientifique, bibliographie) et de développer les compétences numériques, en lien avec la politique 1^{er} cycle de l'université.

B- Parcours recherche Master - Doctorat

En partenariat avec l'institut de formation des professionnels de santé du CHU de Rennes, en collaboration avec les enseignants universitaires responsables de la formation infirmière pratique avancée (IPA), nous proposerons à la rentrée 2023 au sein du Master mention Santé un parcours sciences infirmières avec trois options : expertise clinique, recherche en sciences infirmières et santé publique. Ce dispositif reposera sur la mise en place d'un socle commun d'enseignements pour les formations d'infirmiers anesthésistes (IADE), de bloc opératoire (IBODE), de puériculteurs (PUER). En particulier, l'accent sera mis :

- i) Sur l'enseignement commun aux 3 filières pour les domaines de l'éthique, de la santé publique, de la gestion des risques ;
- ii) Sur la mutualisation de certains enseignements entre les filières IADE et IBODE avec une analyse des pratiques professionnelles par exemple pour les domaines de précautions standards et secondaires, la gestion des risques au bloc opératoire, la qualité et sécurité des prises en charge des patients ;
- iii) Enfin des séances de simulation en santé seront développées en inter-professionnalité avec les étudiants IADE, IBODE, PUER et/ou en médecine dans les domaines du raisonnement clinique, de l'éthique, de la responsabilité professionnelle et du positionnement professionnel. L'ensemble de ces parcours permettra le renforcement du contenu académique de toutes les formations de spécialité (IADE, IBODE, PUER) et des masters développés (IPA, cadres de santé, etc.).

Par ailleurs, concernant la formation des cadres de santé, seront proposées une option de management en santé ou une option de Pédagogie de la Santé en partenariat avec l'EHESP et l'Université de Rennes 2. L'accent sera mis sur des enseignements communs entre les étudiants en puériculture et cadres de santé concernant la gestion de projets, les principes et types de management, les écrits réglementaires, la conduite de réunion et la démarche qualité. De même, des séances pédagogiques en inter-professionnalité amèneront à opérationnaliser la

posture managériale pour les cadres de santé et les IPA ainsi que la posture clinique pour les formations IADE, IBODE et puériculteur.

En plus de la délivrance du diplôme d'état, un double cursus pourra être proposé aux IADE, mais également aux PUER et IBODE, avec respectivement une année ou 6 mois supplémentaires optionnels pour l'obtention d'un Master (à l'instar de ce qui pourrait être proposé pour les masseurs-kinésithérapeutes).

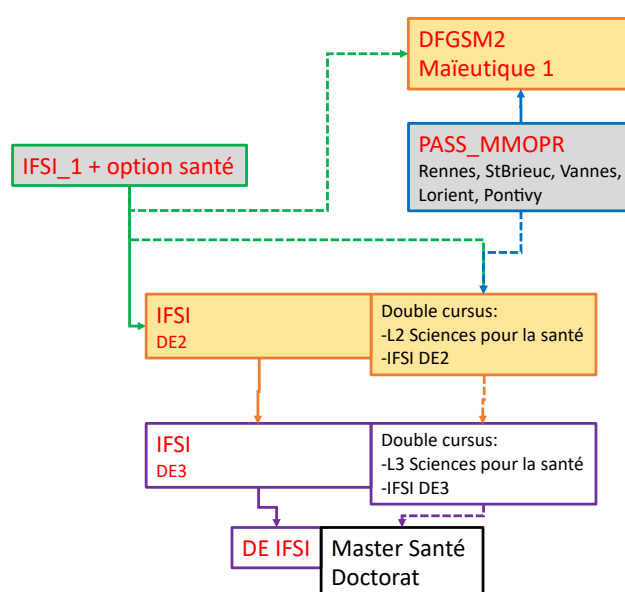


Figure 2 : Schéma du modèle proposé pour la filière SI. DFGSM : Diplôme de formation générale en science médicales ; MMOPR : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Rééducation ; DE : Diplôme d'Etat.

Délivrance de diplôme

Les étudiants infirmiers auront ainsi la possibilité de valider une **licence mention Sciences pour la Santé** au cours de leur formation professionnalisante réalisée dans les 10 IFSI du territoire de l'expérimentation. Ces étudiants auront par la suite la possibilité de continuer leur parcours universitaire en s'inscrivant en **master mention Santé**, pour lequel un parcours sciences infirmières sera développé.

GOUVERNANCE

Cette expérimentation est portée par l'Université de Rennes 1, et plus précisément par le département des formations paramédicales de l'UFR des Sciences Médicales.

Une commission consultative sera créée dès la rentrée 2021 et regroupera :

- les vice-présidents CFVU des universités de Rennes 1, Rennes 2, Bretagne Sud ou leur représentant,
- la directrice des études de l'EHESP ou son représentant,
- le directeur et le responsable administratif du département des formations paramédicales ou leur(s) représentant(s),
- un représentant des directeurs des instituts de formation en soins infirmiers pour les formations en licence,
- un représentant des directeurs des instituts de formation en soins infirmiers pour les formations en master,
- le directeur de l'IFPEK,
- l'administrateur du GCS-IFSI ou son représentant,
- un représentant des établissements désignés par la FHF,
- la directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes ou son représentant,
- les représentants du service des formations sanitaires et sociales du Conseil Régional de Bretagne,
- un représentant de l'ARS Bretagne,
- un représentant de la DRJSCS,
- un représentant des étudiants par formation concernée.

Cette commission se réunira deux fois par an dans le cadre du suivi de la mise en place de l'expérimentation.

Une commission pédagogique, scientifique ainsi qu'un conseil de perfectionnement seront constitués afin de renforcer la cohérence interne de l'offre de formation et sa ligne stratégique, et faciliter le fonctionnement du co-portage.

Seront nommés :

- un responsable de mention, que nous souhaiterions, pour la mention Sciences pour la Santé, être un enseignant statutaire de formation paramédicale,
- un directeur des études,
- des responsables universitaires pour chaque parcours.

CONVENTIONNEMENT

Plusieurs conventions devront être mises en place entre les établissements et les instituts.

Deux conventions de partenariat seront signées courant 2021 avec les partenaires suivants :

- les universités de Rennes 1, Rennes 2 et Bretagne Sud,
- l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,
- le Conseil Régional de Bretagne,

- l'Agence Régionale de Santé - Bretagne,
- et le GCS-IFSI concernant la convention pour la formation sciences infirmières d'une part, ou l'IFPEK concernant la convention pour les formations en rééducation/réadaptation, d'autre part.

La convention soins infirmiers sera réalisée à l'échelle de l'hémi-région pour les instituts des départements des Côtes d'Armor (22), d'Ille et Vilaine (35) et du Morbihan (56).

Des conventions d'application entre les établissements/instituts seront par la suite établies.

MOYENS FINANCIERS, HUMAINS ET D'INFRASTRUCTURES

Ce projet ambitieux qui vise à universitariser les formations paramédicales en soins infirmiers et de rééducation/réadaptation sur le territoire des départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, et à mettre en place des transversalités entre les formations paramédicales et médicales des instituts et de l'Université de Rennes 1 nécessite évidemment des moyens financiers, humains et d'infrastructure.

Afin de mener à bien ce projet qui propose des créations de nouveaux contenus pédagogiques et la mise en place d'une organisation administrative nouvelle, les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans cette expérimentation ont décidé de réunir leurs forces afin de répondre à ces nouveaux besoins de façon efficiente, rapidement, et au coût le plus faible possible. Ainsi, en exemple :

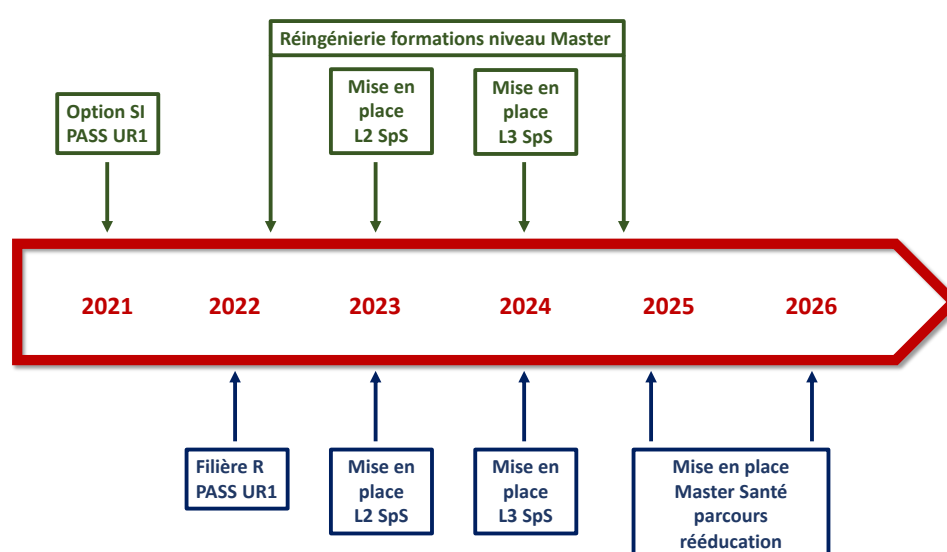
- la licence Sciences pour la Santé a été pensée pour des étudiants de 13 instituts du territoire de l'expérimentation, provenant de 4 formations paramédicales différentes,
- des mutualisations d'enseignements seront développées, entre formations paramédicales, mais également avec des enseignements des formations médicales et sociales des universités,
- les 10 IFSI impliqués dans l'expérimentation et répartis sur un territoire géographique large bénéficieront des mêmes contenus produits par des enseignants des différents établissements impliqués,
- etc.

Néanmoins, le développement de cette expérimentation aura un coût financier important pour les établissements. A ce titre, et dans le cadre de la campagne de recrutement de professionnels de formation paramédicale au statut d'enseignant universitaire faisant suite à la création des CNU paramédicaux des domaines soins infirmiers et rééducation/réadaptation, nous demandons la création et le financement de **deux postes de maîtres de conférences dans les domaines soins infirmiers et rééducation/réadaptation au sein de l'Université de Rennes 1**. Pour l'UBS, le co-pilotage de la mention Sciences pour la santé, la participation aux enseignements et en particulier ceux liés au GHE handicap piloté par l'UBS, un support d'enseignant-chercheur sera nécessaire pour soutenir ce développement dès la rentrée 2023.

Par ailleurs, du fait de l'implantation territoriale choisie que nous avons souhaitée large pour cette expérimentation afin de proposer l'entrée dans le

système LMD au maximum d'étudiants bretons, le développement d'**infrastructures numériques** seront à envisager rapidement afin de permettre la dispensation des enseignements universitaires sur tous les sites (Dinan, Fougères, Lannion, Lorient, Pontivy, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes) par des systèmes de visioconférence dynamique et immersive.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DÉROULEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION



SI : sciences infirmières ; I : infirmières ; UR1 : université Rennes 1, SpS : Sciences pour la Santé.

RÉSUMÉ DES DEMANDES DE L'EXPÉRIMENTATION

Mise en place d'une mention de licence Sciences pour la Santé à l'Université de Rennes 1 et à l'Université Bretagne Sud à la rentrée 2022.

Recrutement des étudiants en formation E et PP suite à une première année universitaire.

Ouverture et financement de 2 postes de maîtres de conférences dans les domaines sciences infirmières et rééducation/réadaptation au sein de l'Université de Rennes 1.

Demande de moyens pour le tutorat dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le rectorat pour les 5 années de l'expérimentation.

ANNEXE 1

Unité d'Enseignement L1 S2 Santé du handicap et rééducation		
Semestre : S2		Compétence :
CM : 26	TD : 0	TPerso :
ECTS :		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs pédagogiques		
- Connaître les différents modèles de santé du handicap - Connaître la place et les rôles des professions de rééducation		
Eléments de contenu		
• Modèle conceptuel de la santé et du handicap • Les classifications internationales du handicap et du fonctionnement humain • Handicap et Ergothérapie et historique de la profession • Handicap et Pédiatrie-podologie et historique de la profession • Handicap et Masso-kinésithérapie et historique de la profession • Handicap et Psychomotricité • Handicap et Diététique • Handicap et Orthophonie • Handicap et Orthoptie • Science de l'activité humaine		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Enseignement entièrement organisé en distanciel.		Epreuves écrites sous la forme de QCM QROC
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances
		Utilisation pertinente des termes techniques
		Compréhension des rôles des différentes professions de la rééducation

ANNEXE 2

100 OPTIOnS SCIENCES INFERMIERES					
INTITULE	CONTENU	NOMBRE HEURES	DÉPLOIEMENT SUR MARS	NOMBRE ECTS	MODÉ D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE
Raisonnement clinique en sciences infirmières	Les théories de soins et modèle clinique. Méthode de Raisonnement clinique : Étude de cas / Observation et recueil d'informations (Données physiques, psychologiques, attitudes) Méthode et outils de mesure et d'évaluation Analyse des données recueillies La planification / méthode de résolution de problème (modèle trifocal) La priorisation Projet de soins individualisé Diagnostic infirmiers / risques en collaboration avec le médecin Interventions autonomes des infirmières dans le projet de soins et le suivi Élaboration d'un projet de soins dans un contexte pluridisciplinaire Projet de vie	30h	Mise en ligne de connaissances théoriques Mise en ligne de connaissances à analyser de façon progressive avec temps de régulation	3 ECTS	Analyse d'une situation de soins et élaboration du projet de soins
Analyse d'une situation clinique en lien avec l'accompagnement de la personne infirmière	Analyse d'un lit d'urgence de patient (concentrisme, patient, accueil, dyade...) Étude de situations : Situation 1 : In en inhibition /autonomie /contrôle /intimité Situation 2 : Patient immobile (PVI, pneu, ressource)	20h	Mise en ligne de connaissances théoriques et des deux situations avec analyse et élaboration du projet de soins avec : Temps de régulation / situation (4hX3)	2 ECTS	
Soins infirmiers autonomes pour le bien-être du patient	Approche des concepts de soins du corps et de bien-être dignité, respect, patient, intimité, corps Soins infirmiers : soins d'hygiène et toilette et toilette de lit Soins infirmiers : Soins de confort Nutrition Équilibre	10h	Mise en ligne de connaissances théoriques Mise à disposition d'une bibliographie à étudier Mise en ligne de capsules vidéos	1 ECTS	Mobilisation de connaissances
Approche relationnelle	Concepts communication relation, négociation, médiation, relation thérapeutique Soins infirmiers : Soins de confort Les 5 axes support de la relation Analyse d'une situation relationnelle en mobilisant des concepts de communication	10h	Mise à disposition d'un corpus de texte et d'une bibliographie à étudier Mise en ligne de connaissances théoriques Mise en ligne d'une situation de soins avec analyse conceptuelle avec : temps de régulation	1 ECTS	
Techniques de soins infirmiers	Hygiène hospitalière Préparations de soins Préparations de produits injectables (injections musculaires, SC, intraveineuses) Préparation de produits injectables (injections musculaires, SC, intraveineuses) Gestion de drains et de cathéters	20h	Mise en ligne de connaissances théoriques Mise en ligne de capsules vidéos sur les techniques de soins	2 ECTS	Mobilisation des connaissances dans la mise en œuvre des soins
Gestion des risques en soins infirmiers	Approche théorique Risque et danger, comportements à risque, risque environnemental, risque infectieux Hygiène hospitalière Qualité et approche méthodologiques d'évaluation et d'analyse (cartographie des risques, ...)	10 h	Mise en ligne de connaissances théoriques Mise en ligne d'une capsule vidéo sur une analyse d'une situation à risque	1 ECTS	